CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-15 RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LA RÉGIE ASSAINISSEMENT
Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le vice-président délégué expose que les fluctuations de trésorerie sont importantes sur la régie. En effet, du fait des 2 facturations semestrielles de la régie, les entrées en trésorerie sont concentrées sur 2 périodes et le paiement de certaines charges, y compris le paiement des salaires chaque fin de mois, peut engendrer un manque de trésorerie sur certaines périodes.

Afin d'éviter de décaler le paiement des fournisseurs, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie, déjà existante en 2025, selon les mêmes critères, soit un renouvellement d'un an pour un montant de 300 000 €.

Plusieurs propositions ont été reçues :

	CREDIT AGRICOLE	AGENCE FRANCE LOCALE	CAISSE D'EPARGNE
Montant	*300 000 €*	*300 000 €*	300 000 €
Durée	*12 mois*	*12 mois*	12 mois
Taux	*Index EURIBOR 3 mois moyenné majoré de 0,600%*	*Ester + 0,59% mensuel base exact/360*	Ester + 0,30%
Frais de dossier	*300,00 €*	- €	- €
Commission d'engagement	*300,00 €*	*150,00 €*	300,00 €
Commission de non utilisation	- €	*0.05% mensuel base exact/360*	0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Paiement des intérêts	*Par débit d'office mensuellement à terme échu*	*Par débit d'office mensuellement à terme échu*	*Par débit d'office mensuellement à terme échu*
Délai de versement des fonds	*J+2*	*J+1 si demande avant 16h00*	J+1 si demande avant 16h30
Montant minimum de tirage	***1 000,00 €***	***20 000,00 €***	**Aucun minimum**

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la contraction d'une ligne de trésorerie de 300 000€ proposée par l'Agence France Locale aux conditions mentionnées ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre